

- Mares de prairie -

Premières années d'entretien

Conception et crédits photos : Parc naturel régional de Lorraine



Parc
naturel
régional
de Lorraine

1. Remplissage de la mare

- La mare se remplira toute seule grâce aux précipitations.

2. Végétalisation et peuplement de la mare

- La colonisation de la mare par la végétation et par les espèces animales se fera naturellement.



Aucune plantation ni introduction d'espèce animale ne seront effectuées. Cela garantit une parfaite adaptation des espèces aux conditions du milieu et permet à certaines plantes rares caractéristiques des sols humides dénudés de se développer. Si une plantation devait être effectuée (pour concurrencer trop d'algues, par exemple), elle se fera par prélèvement de flore d'une autre mare (avec l'accord du propriétaire bien sûr).

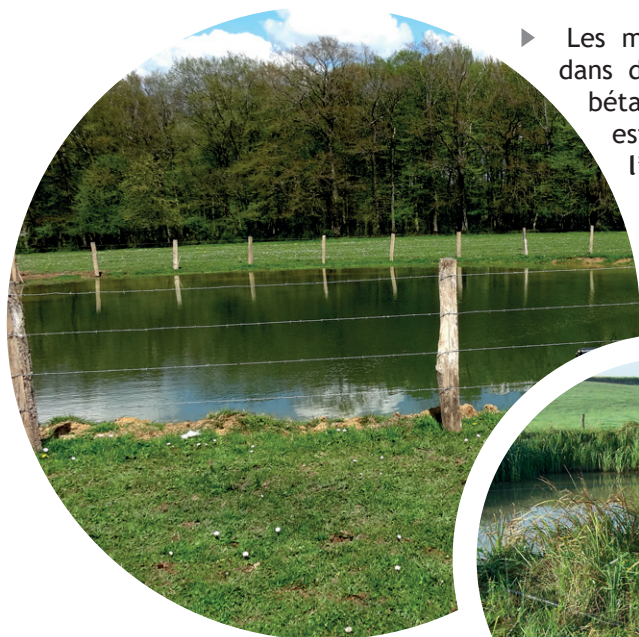
- Il est exclu d'empoisonner la mare. En effet, l'introduction de poissons est vivement déconseillée si l'on souhaite conserver un écosystème équilibré (espèces carnassières : prédation des larves ; espèces herbivores : destruction de la végétation aquatique, remise en suspension des matériaux).

Enfin, on n'installera pas de canards qui font rapidement disparaître la végétation et dégradent les berges.



- L'entretien a pour objectif principal de **ralentir la dynamique naturelle** de la mare, c'est-à-dire de limiter son atterrissement ou comblement naturel ainsi que son eutrophisation (enrichissement en éléments nutritifs).

A travers l'entretien de la mare, **on cherche à favoriser la diversité des espèces végétales et animales** vivant dans ce petit écosystème. Leur diversité va permettre à la mare de trouver son **équilibre**.



- Les mares creusées ou restaurées dans des prairies occupées par du bétail seront clôturées, aussi est-il nécessaire de **veiller à l'entretien de ces clôtures** ainsi que des pompes de prairie installées le cas échéant.



Pompe de prairie

3. Travaux de gestion et d'entretien

a. Empêcher l'envahissement par la végétation

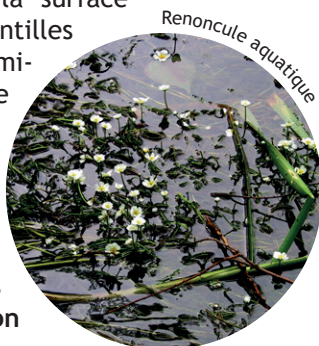
La colonisation importante et rapide de toute la surface d'eau libre par une végétation flottante (algues, lentilles d'eau...), immergée (renoncule, potamot...) ou semi-aquatique (roseau, iris...) est un problème qui reflète un déséquilibre dans le fonctionnement de la mare.

L'utilisation de tout produit chimique, minéral ou organique, de produit phytosanitaire, d'engrais, de lisier est à proscrire dans le périmètre de la mare et sur une bande minimum de 10 mètres autour. L'intervention sera réalisée de façon manuelle.

► Période de réalisation des travaux :

Toute l'année selon la nécessité, en prenant en considération le fait que cette végétation abrite de nombreux petits organismes animaux.

Pour ne pas porter atteinte à cette faune, il est nécessaire de laisser les végétaux enlevés une journée ou deux sur le bord de la mare avant de les exporter réellement. Ainsi, les animaux auront le temps de retourner à l'eau.



CONSTATS ET INTERVENTIONS SUIVANT LES SITUATIONS RENCONTRÉES

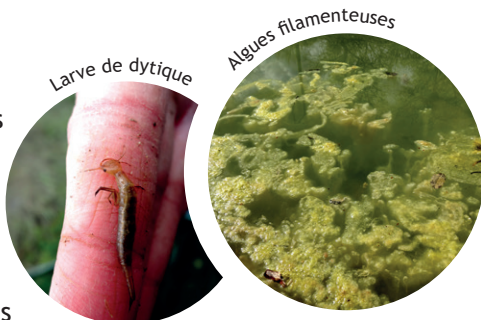
• Les algues filamenteuses

Le développement d'algues filamenteuses est fréquent les premières années.

Il faudra les enlever régulièrement avec un râteau.

Il conviendra d'être particulièrement prudent car ces dernières constituent dans l'eau un réseau dense de "fils" au sein desquels toute une série de larves et d'invertébrés se complaisent, notamment de très jeunes larves de tritons. Une fois sorti de l'eau, ce réseau s'effondre et piège les espèces contenues sans espoir de retour à l'eau.

Pour pallier ce problème, il convient de "laver" les algues dans un récipient suffisamment grand ou au bord de la mare afin de permettre aux animaux, piégés de quitter le réseau de filaments et de rejoindre l'eau libre.



• Les lentilles d'eau

L'envahissement de la surface des pièces d'eau par les lentilles est un phénomène assez répandu. Dans ces conditions, la lumière ne pénètre plus dans l'eau et cela perturbe le bon fonctionnement de ce petit écosystème. Les espèces enracinées strictement aquatiques sont ainsi condamnées.

Il faut alors très simplement enlever, le plus souvent chaque année, cette végétation aquatique. Attention, n'enlevez pas la totalité de ces petites plantes qui contribuent elles aussi à la biodiversité de la mare.

- Les lentilles seront prélevées à l'aide d'une épuisette ou d'un filet.



- **Les autres plantes amphibies**

Myriophylle



Si la mare est excessivement envahie par de la végétation aquatique submergée ou flottante de type potamot ou myriophylle, la coupe de ces végétaux enracinés peut s'avérer nécessaire.

► Cette action sera réalisée à l'aide d'une faux (faucardage) ou d'un râteau.

- **Les plantes des rives : les hélophytes et les arbres**

Les plantes des rives (qui peuvent d'ailleurs se répartir sur toute la surface de la mare en fonction de sa profondeur) peuvent être constituées de roseaux, de baldingère ou faux-roseau, de massettes, d'iris faux-acore ou iris jaune, de salicaire, de laïches et de joncs.

Ces plantes sont très intéressantes (abri pour la faune comme les amphibiens, épuration de l'eau de la mare, support de nids pour certains oiseaux...).

Cependant, certaines comme **les roseaux et les massettes, peuvent coloniser toute la surface de la pièce d'eau**. Cela pose alors des problèmes : manque de lumière, atterrissement important...



Iris jaune



Laïches



Salicaire



- Période de réalisation des travaux : octobre à janvier.

La solution est de procéder à une coupe des hélophytes envahissantes, à une fréquence d'à peu près tous les deux ans mais cela peut varier. Les plantes doivent être fauchées juste au-dessous du niveau de l'eau ; c'est ce qu'on appelle le faucardage.



N'oubliez pas qu'il faut toutefois conserver par endroit cette végétation particulière. Une autre méthode plus contraignante mais très efficace peut consister à enlever les tiges souterraines (rhizomes) de ces plantes. On déracinera les trois-quarts de ces plantes à l'aide d'un croc.

- Pour une mare de moins de 25 m², il est conseillé de ne laisser s'implanter aucun roseau, faux-roseau ou massette.



L'installation de végétation ligneuse (arbres et arbustes) au centre de la mare n'est pas souhaitable et il faudra intervenir en éliminant les individus indésirables. Quelques arbustes occupant une berge de la mare peuvent procurer de l'ombre au plan d'eau ; la limitation de l'ensoleillement quelques heures chaque jour (selon l'orientation des arbustes) est souvent bénéfique.

De plus, certaines espèces comme la rainette arboricole apprécient la présence d'arbustes près du plan d'eau. Une taille de formation et d'élagage de ces arbres (même s'ils sont de taille réduite) doit être réalisée régulièrement (tous les deux ou trois ans et sur le tiers ou la moitié de la mare) afin de limiter l'apport de feuilles dans la mare.

b. Eviter l'envasement de la mare

L'envasement d'une mare est un phénomène naturel. Il s'agit en fait d'une accumulation de matière organique en décomposition. Ce sont, le plus souvent, des plantes ou parties de plantes mortes tombées dans l'eau (feuilles en général) qui se transforment petit à petit, leur décomposition formant la vase.



Au fil du temps, la couche de vase peut atteindre une épaisseur importante, qui peut à terme provoquer le comblement de la pièce d'eau. **Pour prévenir ce phénomène, il est nécessaire d'enlever le maximum de feuilles mortes et autres débris végétaux chaque automne.**

Après plusieurs années (plus de 10 ans), selon la nécessité, il conviendra de procéder à un curage de la mare. Cette opération délicate sera menée en lien avec le Parc naturel régional de Lorraine.

4. Actions à éviter

Ne déposer **aucun objet ou matériau** de quelque nature que ce soit dans la mare, sauf commun accord.

Ne pas créer de **communication entre les mares et le réseau hydrographique**, ce qui présenterait des risques d'introduction d'espèces dans la mare comme dans le cours d'eau, ainsi que le réchauffement des eaux du cours d'eau.

► **En cas de doute concernant une intervention, n'hésitez pas à contacter le Parc naturel régional de Lorraine.**



www.pnr-lorraine.com



Parc
naturel
régional
de Lorraine

Maison du Parc

Logis Abbatial | rue du Quai - BP 35

54702 Pont-à-Mousson Cedex

Tél.: 03 83 81 67 67

Les activités administratives à la Maison du Parc
et les déplacements associés sont certifiés ISO 14001.

